

Objektyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 13: **SIA spécial, no 3, 1971: 72e assemblée générale de la SIA;  
Description de la maison SIA**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Dix années de présidence de la commission pour une maison SIA (1957 à 1967)

par CURT F. KOLLBRUNNER, ingénieur SIA, Zollikon

Lorsque M. A. Mürset, architecte, a désiré se démettre de sa charge de président de la commission pour une maison SIA, en octobre 1957, c'est moi qui ai eu l'honneur de lui succéder. Aussitôt après, j'ai proposé que M. W. Stücheli, architecte à Zurich, fasse également partie de la commission.

A ce moment-là, j'étais résolument optimiste et j'espérais qu'il ne faudrait pas plus de cinq ans pour obtenir l'autorisation de construire. Je savais cependant que notre commission aurait à suivre un chemin ardu, pénible et semé de difficultés. Quand on veut réaliser quelque chose, il faut s'engager tête baissée. Il y a alors deux possibilités: ou bien on vous coupe la tête, ou bien vous la gardez et parvenez à vos fins. Après dix ans de travail, le Comité central a présenté à l'assemblée des délégués du 21 janvier 1967 une proposition tendant à renoncer au projet. Cette proposition n'a cependant pas été approuvée et les délégués ont décidé que la maison devait être construite.

La tâche de la commission a été un véritable travail de Sisyphe. Dès qu'un obstacle était vaincu, un autre surgissait. Il arriva plusieurs fois qu'après avoir cru aplanir une difficulté, nous nous soyons retrouvés en face de cette même difficulté et dans l'obligation de trouver de nouveaux arguments. Toujours apparaissaient de nouvelles résistances. S'il fallait dessiner une image de ce qui s'est passé au cours de ces dix années, les neuf dixièmes de sa surface seraient noirs et des taches claires apparaîtraient dans le dixième restant. Malgré tous les revers et ennuis de tous genres, la commission n'a jamais perdu courage et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aboutir à la construction de la maison SIA.

L'année 1962 a permis enfin quelque espoir. Les séances succédaient aux séances, les discussions aux discussions. Des pourparlers furent menés avec l'administration de la ville de Zurich (en rapport avec la présence de l'office de la prévoyance sociale dans l'immeuble voisin qu'il fallait démolir), avec le Conseil communal (qui devait faire une proposition au Grand-Conseil concernant la modification de l'alignement des constructions, modification qui a dû ensuite être approuvée par le Conseil d'Etat), avec le canton (autorisation de construire une maison-tour) et enfin avec les voisins.

Les arrêtés fédéraux relatifs au ralentissement de la conjoncture ont eu pour conséquence d'empêcher jusqu'au 17 mars 1965 toute démolition d'immeubles et ont institué l'obligation, à partir de cette date, de demander une autorisation pour la construction d'immeubles à usage de bureaux. C'est en 1965 que la commission a enfin obtenu l'autorisation, accordée à titre exceptionnel, de construire la maison-tour SIA et c'est en 1966 que se terminèrent les pourparlers avec les voisins.

Aujourd'hui, la maison SIA existe. Je suis fier que la société puisse enfin occuper des bureaux dignes d'elle dans une maison qui lui appartient et je lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

Adresse de l'auteur:

C. F. Kollbrunner, D<sup>r</sup> ès sc., D<sup>r</sup> h. c.  
Witellikerstrasse 50  
8702 Zollikon

## La Société anonyme de la maison SIA et ses actionnaires<sup>1</sup>

La commission pour une maison SIA s'est vu confier une tâche qui n'était guère enviable. La réalisation de l'audacieux projet qui avait été établi exigeait en effet une mise de fonds d'environ 14 millions de francs. En face de cette somme, le modeste fonds de la maison SIA qui s'élevait à un peu plus de 200 000 fr. faisait assez piètre figure. Il fallait donc trouver les voies et moyens qui permettraient de prévoir un financement sérieux et assureraient en même temps une indépendance réelle et durable de la SIA et de ses sections dans leur propre maison. Les nombreuses possibilités qui avaient été envisagées et discutées appartiennent aujourd'hui au passé. La solution qui est apparue la meilleure et qui a été retenue a consisté dans la fondation d'une société anonyme dont les statuts garantiraient, dans l'avenir, à la SIA, une majorité suffisante des voix.

La S.A. de la maison SIA, au capital de 5 millions de francs, a ainsi été instituée maîtresse de l'ouvrage et propriétaire de la maison.

Le capital se compose comme suit:

5000 actions ordinaires de 100 fr. réservées exclusivement à la SIA (société centrale) et à ses sections et disposant chacune d'une voix (5000 voix) . . . . .	Fr. 500 000.—
4500 actions privilégiées de 1000 fr. pouvant être souscrites par les membres de la SIA, ainsi que par des entreprises et associations proches de la SIA (4500 voix) . . . . .	» 4 500 000.—
Total . . . . .	Fr. 5 000 000.—

En compensation du droit de vote privilégié attaché aux actions ordinaires, les actions dites privilégiées jouissent d'un avantage concernant les dividendes.

<sup>1</sup> Renseignements donnés par la S.A. de la maison SIA, Genferstrasse 6, 8002 Zurich.

Certaines sections furent un peu surprises de recevoir une invitation à souscrire autant que possible un nombre d'actions proportionnel au nombre de leurs membres. Quelques sections ont alors recouru à un emprunt auprès de milieux privés qui devait leur laisser le temps de se procurer les moyens financiers nécessaires, d'autres décidèrent d'augmenter à cet effet, pendant quelques années, le montant de la cotisation annuelle. Les mesures prises ont finalement donné les résultats recherchés et, aujourd'hui, toutes les actions ordinaires se trouvent réparties entre la société centrale et les sections de la SIA et ont été entièrement libérées.

La recherche de souscripteurs des actions privilégiées s'est heurtée à de grosses difficultés. La disposition des statuts suivant laquelle les actionnaires ne toucheront un dividende que lorsqu'une part convenable du capital étranger aura été remboursée a manifestement agi comme un frein. Malgré cela et grâce à la constitution d'un « consortium pour la garantie de la souscription du capital de la S.A. de la maison SIA », il a été possible de réunir à temps les fonds nécessaires au succès de l'opération. La trentaine d'ingénieurs, d'architectes et d'entreprises formant le consortium souscrivirent le reste des actions avec l'idée de les revendre par la suite, au même prix, à de nouveaux intéressés. Les entreprises et associations proches de la SIA qui ont aidé au financement par des souscriptions d'actions parfois très importantes méritent une mention toute spéciale. Elles ont contribué pour une bonne part et de façon désintéressée à la réussite du projet de construction. Elles ont ainsi apporté une aide substantielle à la réalisation des vœux de la SIA. Le choix des locataires des étages de bureaux s'est porté de préférence sur des maisons qui ont accepté de souscrire des actions restantes, de sorte qu'au début de 1969, la totalité des actions privilégiées s'est trouvée répartie entre 359 actionnaires comprenant des personnes physiques, des entreprises et des associations.

**Liste des entreprises et associations qui ont contribué, en qualité d'actionnaires, à la construction de la maison SIA.**

Accumulatoren-Fabrik Oerlikon		Zurich
Robert Aebi S.A.	Machines de chantier	Zurich
Annonces Mosse S.A.		Zurich
Association suisse des fabricants de briques et de tuiles		Zurich
Baur & C <sup>ie</sup> S.A.	Entreprise de construction	Zurich
Berchtold & C <sup>ie</sup>	Chauffage central	Thalwil
S.A. Brown, Boveri & C <sup>ie</sup>	Construction de machines	Baden
Câbleries de Brugg S.A.		Brugg
Cerberus S.A.	Electronique	Männedorf
Crédit Suisse		Zurich
Les fils de Carl Diener	Entreprise de construction	Zurich
Electro-Watt ingénieurs-conseils S.A.		Zurich
Element AG	Béton précontraint	Berne, Tafers, Veltheim
Escher Wyss S.A.	Fabrique de machines	Zurich
Fabrique de coffres-forts Union S.A.		Zurich

FAS — Fédération des architectes suisses		Zurich
Adolf Feller S.A.	Appareils électriques	Horgen
S.A. des forges et usines de Moos		Lucerne
Jean Frey S.A.	Editions	Zurich
Frey & C <sup>ie</sup>	Tuyaux en ciment	Bremgarten
C. Gartenmann & C <sup>ie</sup> S.A.	Isolations, matériaux de construction	Berne
Ernst Göhner S.A.		Zurich
Grambach & C <sup>ie</sup> S.A.	Vitres et miroirs	Zurich
Heinrich Günthardt's Erben	Démolitions	Zurich
Hädrich S.A.	Constructions métalliques	Zurich
Walter Haefner Holding S.A.		Zurich
Huber & Suhner S.A.	Câbles, caoutchouc, matières plastiques	Herisau, Pfäffikon
Ingroma Immobilien AG		Zurich
Kistler & Strasser S.A.	Entreprise de construction	Brugg
Heinrich Koradi S.A.	Entreprise de construction	Zurich
Kummler & Matter S.A.	Appareils de manutention	Zurich
Locher & C <sup>ie</sup> S.A.	Entreprise de construction	Zurich
Moser-Glaser & C <sup>ie</sup> S.A.	Fabrique de transformateurs	Muttenz
Philips S.A.		Zurich
J. Piller	Entreprise de construction	Zurich
Franz Rittmeyer S.A.	Fabrique d'appareils	Zoug
Sabez, Sanitär-Bedarf AG		Zurich
Schaeppi Grundstücke		Zurich
Schafir & Mugglin S.A.	Entreprise de construction	Liestal
Schindler & C <sup>ie</sup> S.A.	Ascenseurs	Ebikon
Julius Schoch & C <sup>ie</sup>	Fers et métaux	Zurich
Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse		Zurich
Spaltenstein & C <sup>ie</sup> S.A.	Entreprise de construction	Zurich
Sprecher & C <sup>ie</sup>	Installations sanitaires	Zurich
Karl Steiner		Zurich
Stump sondages S.A.		Zurich
Sulzer Frères S.A.	Fabrique de machines	Winterthur
Suter-Leemann S.A.	Démolitions	Zurich
Therma S.A.		Schwanden
Tuileries Zurichoises		Zurich
Union de Banques Suisses		Zurich
Union suisse des professionnels de la route		Zurich
Usines d'Ems S.A.		Zurich
Von Roll S.A.	Usines métallurgiques	Gerlafingen
H. Weidmann S.A.	Matières synthétiques	Rapperswil
Kaspar Winkler & C <sup>ie</sup>	Produits chimiques	Zurich
Conrad Zschokke S.A.	Entreprise de construction	Zurich